Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260309-182026-DE

N° 18/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 09 mars 2026** **OBJET : MEDIATHEQUE – EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA DRAC**
DATE DE CONVOCATION : Le 03 mars 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 03 mars 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** - En exercice : 27 - Présents : 25 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M GUEGUEN qui a donné procuration à M AUDREN Mme POIRSON qui a donné procuration à M LE DREFF Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance

Par délibération du 6 octobre 2025 le Conseil municipal a créé un poste de bibliothécaire à la médiathèque de Plougonvelin à temps complet.

L'appel à candidature est en cours, le recrutement est programmé au printemps 2026. Le.la bibliothécaire devra notamment contribuer au projet d'élargissement des horaires de la médiathèque.

Il est proposé de faire évoluer les horaires d'ouverture de ce service dès le 1er septembre 2026, comme suit :

Jours	Horaires actuels	Horaires prévisionnels à l'ouverture
Lundi	11h-12h	11h-12h
Mardi	16h30-18h30	16h -19h30 (scolaire et groupe matin et après-midi)
Mercredi	10h-12h et 14h30-18h30	10h-12h30 et 14h-19h30
Jeudi	11h-12h	11h-12h
Vendredi	17h30-19h	16h-19h30 (scolaire et groupe matin et après-midi)
Samedi	10h30-12h30	10h -12h30 et 13h30-18h – fermeture à 20h en fonction des animations mensuelles
Dimanche	Fermé	Fermé sauf animations ponctuelles
Total	**13h30**	**24h**

Les projets d'extension et d'évolution d'horaires d'ouverture des bibliothèques municipales sont éligibles à une aide de l'État au titre de la DGD bibliothèque. La durée de cette aide au fonctionnement est fixée à 5 ans maximum. L'aide ne porte que sur le coût relatif aux heures supplémentaires d'ouverture (et non sur l'ensemble des heures d'ouverture.

L'extension d'horaires d'ouverture de la médiathèque passant de 13h30 à 24h00, est de **10h30** par semaine. Le nombre d'heures retenues par la DRAC serait de 10h30*2 Soit 21 h par semaine, le taux d'intervention attendu s'élevant à 50% puis 25%.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260309-182026-DE

Le montant annuel des charges de personnel pour un temps complet, salaire brut charge hors RIFSEEP, est estimé à 33 410€ par an (hors évolutions statutaires).

- Coût des charges supplémentaires de personnel sur 5 ans (21h/semaine) : 90 956€
- Montant total de subvention sollicité au titre de la DGD (50 % puis 25%) : 34 735€
- Autofinancement par la collectivité : 56 221€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'extension d'ouverture au public précitée,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD-bibliothèques pour les dépenses de personnel correspondantes.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Bertrand AUDREN

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN, le 09 mars 2026
Le Maire, Bertrand AUDREN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)